

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2020

**Président** : Monsieur Guy GODEFROY, Maire

**Secrétaire de séance** : Madame SIMON

**Présents** : Mrs GODEFROY, DE RE, DURAND, POIRET, CHARTREL, MARCHANDISE, PLUCHE et LECAT  
Mmes SIMON, BIAVA, FERNANDEZ-MOPIN, HERVAUX, HARDIER-QUINT et DESTALMINIL

**Pouvoirs** : Mme SEZILLE DES ESSARTS à Mme HERVAUX

--==--

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 25 septembre 2020, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **MOTION POUR LA LIAISON FERROVIAIRE ROISSY-PICARDIE**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée de la motion prise par le Conseil municipal de NOYON relative à la liaison ferroviaire Roissy-Picardie. Cette motion, adressée au Conseil Régional des Hauts-de-France, demande l'intégration dans les études d'un schéma de desserte directe entre Noyon et l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, permettant de relier ainsi notre bassin d'emploi à celui de Roissy en moins d'une heure et incluant les études de gabarit de la ligne SNCF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient la Ville de NOYON au regard des enjeux pour le territoire noyonnais et approuve les termes de la motion présentée.

### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCPN POUR LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT**

Monsieur le Maire revient sur les modalités de remboursement des prises déployées sur la commune suite au passage de la fibre optique. Pour Cuts, un montant forfaitaire de 85 100 € sera versé à la CCPN au titre de l'année 2020, représentant 50 % du montant total des prises (460 prises x 370 € / 2). La régularisation du reste à charge sera faite sur l'attribution de compensation lissée sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention à passer à cet effet.

### **TRANSFERT DE COMPETENCE PLU VERS LES EPCI**

Monsieur le Maire indique que l'Etat souhaite mettre en place des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux en transférant cette compétence aux EPCI. Une majorité de maires de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais s'opposent à cette décision en bloquant le transfert. La commune a entrepris la révision de son PLU qui devrait être opérationnel en 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote contre le transfert de cette compétence vers la CCPN.

### **TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DES MAIRES AUX PRESIDENTS D'EPCI**

A la demande de la Préfecture et suite à l'élection du nouveau président de l'EPCI, il est proposé de transférer les pouvoirs de police spéciale des maires en matière de :

- Assainissement,
- Réglementation de la gestion des déchets ménagers,
- Stationnement des résidences mobiles des gens du voyage,
- Circulation et stationnement,
- Autorisation de stationnement des taxis, habitat insalubre.

A ce jour, seule la compétence relative aux déchets ménagers a été transférée à la CCPN. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert des autres pouvoirs de police spéciale du maire.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM VEO**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors de sa séance du 29 septembre, le Conseil Syndical du SIVOM VEO a décidé de modifier les statuts du syndicat pour le changement d'adresse du siège social. L'adresse actuelle est 7 rue de Picardie à BRETIGNY et la nouvelle adresse sera 28 place de la Mairie à BABOEUF.

Le Conseil Municipal, en qualité de membre du Syndicat, approuve à l'unanimité ce changement d'adresse qui sera effectif à compter de la date de l'arrêté préfectoral.

### **RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LOCATION**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de location de Madame DA PAIXAO et Monsieur ANDRADE pour le logement qu'ils occupent 101 place du Maréchal Leclerc. Considérant l'indice de référence des loyers INSEE au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 et après débat, le Conseil Municipal décide du renouvellement du bail à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2021. Le montant du loyer mensuel est fixé à 567.49 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat afférent à cet effet.

### **TARIFS DES COPIES AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs des photocopies pour l'année 2021 au regard du coût du service copies de notre prestataire, à savoir :

- Pour les particuliers : copie A4 noir et blanc 20 centimes d'euros et copie A4 couleur 30 centimes d'euros
- Pour les associations : copie A4 noir et blanc 0.66 centimes d'euros et copie A4 couleur 6.50 centimes d'euros. Il est précisé que le papier est fourni par l'Association et les copies réalisées par ses membres.

### **RENOUVELLEMENT BAIL RURAL**

Monsieur le Maire précise que le bail consenti à la EARL BLANCKE Robert pour un terrain communal de 69 a 60 ca situé au lieu-dit « Les Flacards » et cadastré ZD11 a expiré. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle le bail pour une durée de 9 ans. Le prix de la location est fixé à 25,63 € suivant l'indice des fermages et révisé chaque année. Le Maire est autorisé à signer le bail à passer à cet effet.

### **REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur le Maire donne lecture d'une nouvelle demande de remboursement de l'acompte versé pour la location de la Salle. Compte tenu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement.

### **DEMANDE DE SUBVENTION D'UN CLUB SPORTIF**

Suite à la demande de subvention formulée par le Club de football de Blérancourt, le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite, un seul enfant de Cuts faisant partie de ce Club.

### **PREPARATION DES TRAVAUX 2021**

Afin de déposer les dossiers de demandes de subvention 2021, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la préparation des avants projets destinés aux travaux de voirie suivants :

- Réaménagement de la rue du Jonquoy le Haut et de la rue du Charron jusqu'au transformateur EDF (bordurage, entrées en enrobé et bande engazonnée)
- Réaménagement de la rue de l'Ordrue avec élargissement de chaussée

Au vu des dépenses, le dossier de la rue du Long Marais est reporté.

Concernant le centre technique, les fourreaux ont été passés pour les réseaux. L'ouverture du compteur électrique va pouvoir se faire. Une étude pour l'aménagement intérieur a été demandée.

Un courrier a été adressé à la gendarmerie départementale de l'Oise pour la réalisation d'un audit sur la stratégie d'implantation de caméras de vidéoprotection. Ce dossier fera l'objet d'une demande de subvention sur l'année 2022 ou 2023.

## **INTERVENTION DES RAPORTEURS DE COMMISSIONS**

### **COMMUNICATION :**

La nouvelle équipe d'élus est très complémentaire pour la rédaction du bulletin municipal en cours d'élaboration pour une distribution avant Noël.

### **ENVIRONNEMENT :**

Un collecteur de végétaux a été mis en place au cimetière. Une tournée des chemins va être organisée. Le 5 décembre, les élus sont invités à venir décorer la façade de la Mairie, le grand chalet et les sapins sur la place du village.

### **CCAS /FETES ET CEREMONIES :**

La distribution des colis de Noël est prévue les 17 et 18 décembre. Une information sera donnée aux personnes de 67 ans et plus sur le dispositif BIP POP en liaison avec le centre social rural de Guiscard. Madame SIMON relate l'assemblée générale de l'épicerie sociale de Noyon. 12 familles de Cuts ont recours à cet organisme.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Monsieur le maire rapporte la rencontre de ce jour avec le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal pour la révision du PLU. L'enquête débutera le 18 janvier jusqu'au 23 février 2021.

Le dossier relatif à la vente de la Boulangerie est en cours, les prêts sont accordés et la signature définitive chez le notaire aura lieu début décembre.

Nous attendons un devis pour le tapis de table de la salle du Conseil. Le projet de tapis de sol est abandonné car trop coûteux.

Il faudrait revoir le sens unique de la ruelle Crampe car les véhicules coupent la ligne blanche.

Lors de la réfection de la RD 85, début janvier, nous demanderons à récupérer un stock de grave.

- Le prochain Conseil Municipal est fixé au 11 décembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
Guy GODEFROY